

Les Violences urbaines
Intervention de Daniel DUGLERY
“ Les mardis du MCC ”,

C'est spontanément que j'ai accepté l'invitation de François Haut et de Xavier Rauffer de venir parler devant vous de ces sujets sensibles. Et c'est avec émotion que je vais intervenir ce soir devant quelques uns de mes anciens professeurs... Je m'efforcerais de dire de manière très pragmatique ce que j'ai connu durant ces 30 dernières années au sein de la Police Nationale. Ce n'est que récemment que j'ai quitté le service public pour me mettre en disponibilité et entamer une nouvelle carrière dans le privé avec le même savoir-faire. Je ne vais pas vous parler de la privatisation de la Police Nationale mais peut-être que, dans quelques années, il faudra revenir sur le sujet...

Quand je suis entré dans la police, il y a une trentaine d'années, la France n'était pas celle d'aujourd'hui et les choses se passaient relativement bien. Chacun était à sa place. Les parents éduquaient leurs enfants ; le maître enseignait ; le policier faisait respecter la loi (et était respecté à son tour) ; enfin, le magistrat appliquait la loi. Les choses étaient bien marquées et notre Société ne s'en portait pas plus mal. Puis un certain nombre de difficultés sont apparues. Les problèmes d'emploi, une crise de la société (“ il est interdit d'interdire ”) et une défiance générale vis-à-vis des institutions. Au cours des années 70, le système d'insertion à la française, qui jusque là fonctionnait bien, a connu quelques difficultés. Il y a eu les familles éclatées, le système scolaire a rencontré ses premiers problèmes et l'emploi est devenu plus difficile. Il faut ajouter cela les dérives de l'urbanisme. Tous ces phénomènes cumulés ont fait qu'au début des années 80 (j'étais alors en poste dans une circonscription relativement industrielle), on a constaté l'émergence d'une délinquance spécifique touchant les jeunes dans les quartiers qu'on commence à appeler “ difficiles ”. Mais pour moi, il n'y a pas de fatalité de la délinquance des jeunes, il n'y a pas de génération spontanée de la délinquance ou de toxicomanes. Il y a des jeunes que l'on voit se dégrader petit à petit sous nos yeux et les policiers ont été les premiers à déplorer cette dégradation progressive car ils constataient en même temps que la société ne réagissait pas comme il convenait.

Ces premières manifestations ont inquiétés les politiques quand les statistiques ont commencé à s'emballer. Justement, je voudrais vous donner quelques chiffres :- fin des années 60 / début des années 70 : ± 500.000 crimes et délits constatés en France. On savait à l'époque, dans les commissariats, se substituer à l'autorité parentale défaillante et on ne risquait pas de voir venir des parents porter plainte contre les policiers qui avaient remis leur enfant “ sur les rails ”.

- aujourd'hui : chaque année une grand'messe, soigneusement préparée, présente les chiffres de la délinquance constatée. Depuis quelques années on tourne autour de 3,5 millions de faits. Et cette année, ce chiffre n'a progressé “ que ” de 0,07% : le message étant que la délinquance est parfaitement maîtrisée... Si le politique affiche une certaine sérénité par rapport à ces chiffres, la réalité n'est pas aussi rassurante comme le montrent les notes de synthèse quotidiennes de la Direction Centrale de la Sécurité Publique. Si la presse avait connaissance de cette prise de pouls quotidienne de la délinquance, les journaux seraient sans doute un peu plus alarmistes.

Confrontés à cette évolution régulière et inquiétante de la délinquance dans notre pays, la tentation des politiques est de deux ordres :

- trouver des moyens pour lutter contre la délinquance ;
- “ casser le thermomètre pour masquer la fièvre ”.

La première prise de conscience réelle des hommes politiques date des années 1988-1989. Cette période connaît en effet une tendance forte à l'augmentation de la criminalité chez les jeunes . C'est aussi la naissance de la Politique de la Ville, constatant une évolution de notre Société. L'idée est de mettre en place un système transversal permettant à tous les acteurs sociaux de maîtriser cette évolution. Cette réflexion générale se fait dans le cadre de la DIV, la Délégation Interministérielle à la Ville. En 1982 déjà, suite à la Commission Bonnemaison, des Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance avaient été créés mais ont vite fait la preuve de leur inefficacité... La DIV, quant à elle, a permis une réflexion large et une coopération entre des Ministères qui ne se parlaient pas ou qui s'ignoraient complètement : notamment les Ministères de l'Intérieur et de l'Education Nationale.

J'avais alors été nommé par Pierre Joxe Sous-Directeur à l'Action Préventive et Sociale. On a également travaillé avec les collectivités territoriales (qui ont découvert les absences de l'Etat-Providence...), le Ministère des Droits des Femmes (ce ne fut pas facile ! mais ça a permis la mise au point d'une nouvelle loi sur les

violences intra-conjugales...),... Hélas, il n'y a pas eu de lien politique entre les différentes actions menées par les différents ministères. J'ai vécu une concurrence sauvage, ce qui a contribué à faire échouer cette Politique de la Ville. Mes principaux reproches : pas de complémentarité et une confusion des rôles (des policiers dans les écoles !)

Le manque de résultat entraîne une autre réaction des politiques : "casser le thermomètre" pour nier le problème. Il y a d'abord eu la démarche entraînant la dépenalisation d'un certain nombre d'infractions.

Cela s'est fait au grand jour et ce n'est pas le plus gênant. Il y a eu quelque chose de beaucoup plus pernicieux : la remise en cause des chiffres. Concernant la délinquance des mineurs, le Ministère de la Justice, jusqu'à une date récente, a régulièrement contesté les chiffres du Ministère de l'Intérieur. Une " officine " du Ministère (l'IHESI) a également créé un nouveau concept : les " incivilités ". Fallait-il vraiment que les services de police enregistrent de petites infractions qui perturbent la vie du quartier et surtout gonflent les statistiques ? Le problème est que ces " incivilités " recouvrent beaucoup de choses, y compris des délits. Or, si on fait un mauvais diagnostic, il est très difficile d'appliquer le bon remède... Un troisième problème : le chiffre noir. Beaucoup de nos concitoyens ne déposent plus plainte par lassitude.

Les policiers découragent même les plaignants potentiels : trop de temps d'attente pour un résultat souvent illusoire. C'est une attitude que je n'accepte pas. En outre, beaucoup de gens pensent porter plainte alors qu'il n'y a eu qu'une déclaration sur la main courante, simple cahier d'enregistrement. J'ai pu constater que certains Parquets, en accord avec les commissariats, ont décidé de marquer dans la main courante les préjudices inférieures à 3.000 FRF, somme totalement subjective. Enfin, plus préoccupant, certains ne déposent plus plainte par crainte de représailles... C'est un véritable problème dans les quartiers difficiles où les gens vivent la peur au ventre et n'ont qu'une envie : partir. Et je suis frappé par le fait que, dans ma nouvelle activité, les gens viennent nous demander protection car ils n'ont plus confiance en la police.

Cette situation est connue des hommes politiques puisque Chevènement a demandé une enquête de victimation à l'IHESI. Depuis, ce document est devenu confidentiel... même si les chiffres commencent à être connus. Malgré ces artifices, l'Etat reconnaît une (petite...) évolution de la délinquance. Or, il faut savoir que dans l'état 4001 (l'outil permettant d'évaluer la criminalité en France), il y a une rubrique " fourre-tout ".

C'est dans cette rubrique qu'il faut regarder car on y découvre des phénomènes intéressants mais difficiles à appréhender. Quand j'étais Directeur Central, j'ai créé une rubrique " violences urbaines "... Et malgré les " bons chiffres " de cette année, il y a quand même quelques éléments intéressants :

- délinquance des mineurs : 22% ;
- garde à vue : - 5% (évolution très inquiétante surtout si la réforme en préparation aboutie) ;
- violences sur policiers : + 8,17% ;
- incendies volontaires : + 10% (notamment de voitures : tout les jours, même s'il ne s'agit pas de séries spectaculaires comme à Strasbourg, des voitures sont brûlées en France).

Aujourd'hui, que pouvons-nous constater en matière de violences urbaines au niveau national ? (Chiffres novembre 1999)

- 818 quartiers touchés par la violence urbaine (485 en 1994) ;
 - 486 quartiers au degré 1 (témoignant d'une inquiétante banalisation du vandalisme, d'occupation arrogante des espaces communs, de nuisance) ;
 - 158 quartiers connaissent des situations de degré 2 ou 3 (institutions visées par actes de vandalisme ou agressions contre personnes) ;
 - 174 quartiers : agressions contre des policiers (allant jusqu'à guérilla urbaine avec guet-apens : projection d'objets lourds depuis les tours).
- Il s'agit de délinquants de plus en plus violents et de plus en plus jeunes ;
- 711 quartiers : instauration d'un nouvel ordre social de type mafieux avec développement d'une économie souterraine ;
 - 194 quartiers : la consommation de cannabis est totalement banalisée ;
 - 95 quartiers : les consommateurs locaux sont largement pourvus en drogue ;
 - 130 quartiers : le deal devient plus important et une clientèle extérieure vient sur place s'approvisionner ;
 - 116 quartiers : lieux d'approvisionnement pour héroïnomanes ;
 - 72 quartiers : développement du caïdat, richesse ostentatoire ;

- 97 quartiers : activités illégales ayant engendré des violences spécifiques (règlements de comptes, chasses aux dealers concurrents,...)

Les grandes tendances à la fin de 1999 :

- permanence de l'usage du feu ;
- augmentation de la mobilité et exportation des violences vers les centre-villes ;
- multiplication et banalisation des règlements de comptes mortels ;
- poursuite des affrontements armés entre bandes rivales ;
- propagation de fausses-nouvelles, notamment dans les quartiers où l'Etat est considéré comme trop présent ;
- extension géographique de la violence ;
- développement des violences et de la toxicomanie dans et aux alentours des établissements scolaires.

Un autre phénomène relativement récent, qui est la conséquence de plusieurs années de Politique de la Ville où on a confondu générosité et taylorisme social débridé : les jeunes ont appris à faire pression sur les élus. Pour avoir quelque chose, ils mettent la pression et les élus, pour avoir la paix, sont obligés de faire un certain nombre de concessions. Autre technique : la création ou le noyautage d'associations. Récemment, à Toulouse, des jeunes ont demandé à la télévision des subventions pour leur quartier. La police les connaissait : ils vivaient du trafic de drogue et avaient déjà reçus des subventions de la Mairie de Toulouse.

Or, voilà ce qu'on nous dit : " les statistiques officielles montrent que la délinquance est parfaitement contenue " (J.-P. Chevènement - Assemblée Nationale, 26 octobre 1999). Après le colloque de Villepinte où on a découvert la police de proximité, on nous annonce " les Assises de la Proximité "... Tout ce battage médiatique évite de parler des crimes et délits. Et on lance à grand renfort de publicité le énième plan de sécurité dans les écoles. Or, ce plan Allègre reprend une note que j'avais adressé aux Préfets et aux Directeurs de la Sécurité Publique sous Jean-Louis Debré ! Et on nous dit que c'est nouveau...

Et que fait pendant ce temps-là la Police Nationale ? Je vais vous donner quelques chiffres... Fin des années 60, ±500.000 faits constatés pour ±100.000 policiers. Aujourd'hui, 3,5 millions de faits pour ±110.000 policiers. On voit bien l'évolution des moyens du service public de la police. J'ajouterais qu'en plus, dans les années 70, le policier, le magistrat, l'enseignant étaient respectés. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et nous avons toujours le même potentiel d'intervention. Du moins en nombre de fonctionnaires, car dans les années 70 on travaillait 46,5 heures par semaine et sans récupération ! Ensuite on est passé aux 39 heures et bientôt aux 35 h...

On nous promet la police de proximité. C'est vrai que depuis quelques années beaucoup d'élus et de hauts-fonctionnaires se rendent à New-York. Ils y (re)-découvrent les vertus de la sanction et du travail bien fait. On nous dit que l'on veut transposer le système Giuliani dans notre pays.

Mais le système n'est absolument pas transposable : nous avons des structures qui sont complètement différentes des structures américaines. En France, le maire de la ville ne peut pas donner d'instructions au chef de la police ou aux magistrats ; construire des prisons ; organiser des actions sociales pour mineurs délinquants... Ensuite, je trouve incroyable d'aller à New-York voir ce que l'on faisait en France il y a 20 ans ! Car ce que Giuliani a mis en place à New-York, c'est la police de proximité que l'on pratiquait en France. Il y avait dans toutes les villes un commissariat central et des commissariats subdivisionnaires avec un Commissaire, 3 ou 4 OPJ, 1 brigadier et 5 ou 6 gardiens. C'était déjà la police de proximité : toutes les affaires du ressort du commissariat subdivisionnaire étaient traitées à ce niveau. Au niveau central, il y avait la Criminelle, les mœurs, les mineurs et les stupéfiants : seules les grosses affaires remontaient à ce niveau.

Aujourd'hui, on voudrait remettre en place cette police de proximité. Mais il n'y a plus assez d'effectifs pour créer et généraliser cette police de proximité : il a alors été décidé d'engager des adjoints de sécurité. Ces derniers sont recrutés au cœur des quartiers et vont travailler, armés, dans leurs cités avec une formation de 5 semaines. Ce n'est pas vraiment ce que le citoyen est en droit d'attendre de la Police, service public.

Malgré ce constat, je reste optimiste. Notre territoire compte un certain nombre d'agents qui participent à notre sécurité : ±130.000 fonctionnaires au sein de la Police Nationale (dont ±110.000 policiers), ±90.000 gendarmes, ±14.000 policiers municipaux et plus de 100.000 agents de sécurité privée. En tout, ±330.000 personnes. C'est un immense potentiel que l'on pourrait essayer de faire travailler ensemble, comme on le fait dans les pays anglo-saxons. C'est sur cette collaboration entre services publics et entreprises privées qu'il faut se concentrer pour obtenir un degré de sécurité plus important. Il est aussi capital de mettre fin à la concurrence malsaine qu'on organise entre police et gendarmerie. Il faut également mieux utiliser les forces supplétives : 17.000

gendarmes mobiles et 15.000 CRS. Aujourd'hui, ces unités font du maintien de l'ordre à hauteur de 12%, le reste du temps, dans de mauvaises conditions, de la sécurisation... Il faut réduire les tâches indues que l'on peut confier à d'autres administrations voire à des services privés. Et surtout, il faut rendre la confiance aux forces de l'ordre. Certes, l'autorité publique doit être extrêmement exigeante envers les policiers mais elle doit aussi savoir les protéger et prendre leur défense au besoin.

Enfin, le point fondamental : rendre à la justice de notre pays sa capacité d'intervention. Par manque de moyens, le taux de classement sans suite atteint, voire dépasse, les 90%. Comment motiver les policiers quand la plupart des affaires sont classées ? Il faudra qu'un jour, il y ait une volonté politique forte pour donner des moyens à nos magistrats, mais aussi à notre administration pénitentiaire.

Pour terminer, je dirais qu'il est dramatique que certains jeunes connaissent la loi avant même d'avoir connu l'autorité. La loi républicaine doit être rappelée aux jeunes et certains repères doivent leur être fixés. Mais ce rappel à la loi ne peut se faire quand il n'y a pas de sanction immédiate à la faute...

Merci de votre attention.